

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Rasul MAWJEE	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

Etant donné que le préavis 44 avait été présenté une première fois au printemps, puis retiré à la dernière minute lors de la séance du conseil communale de juin, la commission des finances s'est penchée sur cet objet à trois reprises.

Elle l'a ainsi traité une première fois les 6 et 23 mai, ainsi que le 6 juin, puis une seconde fois le 28 octobre, ainsi que les 14 et 21 novembre 2013, et enfin une troisième fois les 27 et 30 janvier 2014.

Excusé : Rasul Mawjee le 27 janvier 2014

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, des informations et des réponses fournies lors des séances du 23 mai et du 14 novembre 2013, ainsi que le 27 janvier 2014.

Perplexité de la commission

Le retrait du préavis à la dernière minute par la municipalité sans motivation de la décision a surpris les membres de la COFIN, ce d'autant plus que la version 44bis est la même que la première (à quelques petites nuances près) et que les remarques figurant dans les rapports des commissions ont été purement et simplement ignorées.

Que faut-il en déduire en termes d'importance que la municipalité accorde aux travaux des commissions qui se penchent sur les préavis qui lui sont soumis ?

Convention à propos du Club-House entre la commune et le FC Gland

Construit en 1983, le Club-House du FC Gland fait l'objet d'une convention établie en 1982 entre la commune et le club.

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland

S'agissant des aspects financiers, cette convention prévoit notamment que « la commune de Gland renonce à percevoir toute location auprès du Football Club de Gland pour l'utilisation des installations ». Bien que les frais d'entretien et de conciergerie courants soient à la charge du club, ceux-ci ont été répartis à parts égales avec la commune. Ainsi, le FC Gland paie actuellement une somme de CHF 7'200.- par année.

La convention prévoit également que « le Football Club de Gland est seul habilité à disposer des installations précitées et à les exploiter ».

Rappel

Les montants des investissements immobiliers depuis le début du centre sportif, équipement des terrains exclus, se présentent ainsi :

Etape 1 / construction du centre sportif / 1983	716'000.-
Etape 2 / agrandissement des vestiaires / 1990	1'735'000.-
Réfection des toitures / dès 2000	75'000.-
Rénovation du système de chauffage / 2008	196'800.-
Extension du centre sportif (2 vestiaires) / 2009	600'000.-

Prise en compte de l'état des installations

Pour mieux se rendre compte de l'état des installations, une partie des membres s'est rendue sur place. Ces derniers ont pu constater que, si les installations ne sont pas insalubres, elles demandent néanmoins à ce que des actions de réfection soient entreprises.

Dès lors, la question de la pertinence d'une réfection du Club House ne s'est pas posée aux membres de la COFIN. Cette dernière est donc tout à fait favorable à ce que la commune procède à des investissements dans ce secteur.

Aspects financiers liés au préavis

Les montants articulés pour le coût des travaux ont été établis sur la base de ceux effectués par le bureau d'architecte Zimmermann en 2010. Il s'agit donc pour l'instant d'estimations qui, en cas d'acceptation du préavis, devraient encore être affinées sur la base de devis demandés aux différents corps de métiers.

La COFIN s'est demandée si ces montants pouvaient être réduits en sollicitant une aide bénévole des membres du club. M. Collaud nous a répondu que, pour des questions d'assurance, une telle solution n'était pas envisageable. Ce dernier a également tenu à préciser que toute location de la buvette au public n'était guère possible en raison du haut degré d'utilisation de celle-ci par le FC Gland.

Par contre, il se pourrait que le Fonds du sport accorde une subvention, dont le montant ne peut encore être articulé à ce jour, mais qui s'élève habituellement à 20% de la partie en lien direct avec le sport.

Même si la durée de vie des travaux prévus dans le cadre de ce préavis est estimée à plus de 20 ans, la commission des finances s'est sérieusement penchée sur l'opportunité d'une démolition et d'une reconstruction des vestiaires et de la buvette. En effet, si l'on compare le montant prévu dans le cadre de ce préavis avec celui de CHF 2'800'000.-¹ pour une

¹ Démolition de l'ancien bâtiment

200'000.-

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland

reconstruction du tout, on constate qu'on investit près de la moitié de cette somme dans des travaux destinés à un bâtiment de 30 ans où, pour les vestiaires, seuls les plafonds et l'isolation sont finalement concernés. Quant à la construction d'un bâtiment plus grand, il faudrait compter CHF 5'000'000, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter la location de « portakabin » pour la mise à disposition de vestiaires provisoires durant les travaux.

Dans le premier cas, le service technique estime que « la base n'est pas *uniquement bonne à jeter* » et, dans les deux cas, la municipalité est d'avis qu'une reconstruction du bâtiment obligerait la municipalité à couper dans le plan des investissements.

Pour la COFIN, il s'avère nécessaire d'intégrer ce projet dans une vision plus globale de l'ensemble des installations d'En Bord, d'autant plus après la récente acquisition de la parcelle no 1549 au Chemin des Salettes/Lavasson, et d'envisager notamment des synergies avec le Tennis Club.

En outre, il s'avère nécessaire de considérer cette dépense dans une perspective plus globale avec l'arrivée prochaine de plusieurs préavis très « lourds » financièrement (construction de la piscine, réfection du collège des Perrerets et des installations techniques de la Grand-Rue). Or, ces importantes dépenses devront être pensées dans un contexte de finances communales difficiles.

D'autre part, les résultats de la consultation effectuée par la municipalité auprès des différentes associations sportives sur les besoins et attentes futures de celles-ci n'ont pas permis de mettre en évidence si une simple rénovation du bâtiment s'avère nécessaire ou s'il faut repenser l'entier de l'infrastructure. En outre, une étude plus détaillée sur le coût d'une reconstruction de l'entier du bâtiment serait également judicieuse afin de pouvoir répondre à la question fondamentale de la relation entre coût et utilité ainsi qu'à celle d'une utilisation parcimonieuse des deniers publics.

Dès lors, tout en répétant **qu'elle soutient totalement l'idée d'un investissement dans le Club House du FC Gland**, la COFIN estime qu'il serait préférable de surseoir à cette dépense en attendant, d'une part, le sort qui sera réservé aux préavis mentionnés ci-dessus et, d'autre part, une étude de synergies avec le Tennis Club que la COFIN souhaiterait voir se réaliser.

Construction de 550 m² à 3'500.-/m²
Buvette.

1'925'000.-
700'000.-

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, de refuser les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

vu le préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland ;

ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;

ouï - le rapport de la commission des finances;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

I. de ne pas accorder le crédit de 1'322'400 francs et de ne pas autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;

II. de ne pas autoriser la municipalité à emprunter la somme de 1'322'400 francs et à prélever la somme de 350'000 francs dans le fonds amélioration énergétique.

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland

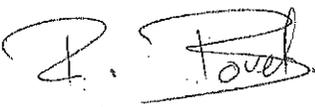

Rasul MAWJEE
1^{er} membre


René BARIONI
Rapporteur


Katia ANNEN


Laurent BACHELARD


Claudine BOVET


Regina BOVET


Valérie CORNAZ-ROVELLI


Maurizio DI FELICE


Christian VERNEX

